

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014

Le conseil municipal s'est réuni le seize octobre deux mille quatorze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Figuraient à l'ordre du jour :

### I-Délibérations :

---

#### **1- ACQUISITION BIEN 1 RUE DU CHATEAU A DAMPMART**

**Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble situé 1 rue du Château à Dampmart

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la réalisation de l'emprunt nécessaire à cette acquisition pour un montant total de 344 000€ frais de notaire inclus

#### **2- DEMANDE DE DEROGATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE A LA PROPOSITION DU SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE TRANSMIS PAR LE PREFET DE REGION LE 5 SEPTEMBRE 2014**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DEMANDE** qu'une dérogation puisse être octroyée à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire pour son territoire

#### **3- DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**AUTORISE** la décision modificative suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
165	Dépôts et cautionnement	840,00 €
1348	Autres	63 549,00 €
16818	autres prêteurs	4 237,00 €
2313	Constructions	- 68 626,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
66111	Intérêts	3 000,00 €
61521	Terrains	- 3 000,00 €
73111		- 9 486,00 €
022	Dépenses imprévues	- 9 486,00 €

#### **4- AUTORISATION DE MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement en attente du vote du budget primitif 2015, dans la limite de 25% des investissements budgétés sur l'exercice 2014 suivant la répartition par chapitre indiquée ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20		
202	Frais documents d'urbanisme	3 600,00 €
2031	Frais d'études	2 500,00 €
2033	Frais d'insertion	500,00 €
Sous total		6 600,00 €
Chapitre 21		
2111	Terrain nus	- €
2128	Autres agencements et amgts de terrai	5 000,00 €
21311	Hotel de ville	8 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	20 000,00 €
21318	Autres Bâts Publics	12 000,00 €
2152	Installations de voirie	6 000,00 €
21538	Autres réseaux	5 000,00 €
2183	Matériel Bureau et informatique	5 000,00 €
2184	Mobilier	3 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
Sous total		69 500,00 €
Chapitre 23		
2313	Constructions	778 205,00 €
Sous total		778 205,00 €
<b>Total général</b>		<b>854 305,00 €</b>

#### **5- Indemnités de conseil allouées au comptable de Lagny sur Marne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Décide** d'attribuer pour la durée du mandat municipal au comptable de la trésorerie de Lagny sur Marne une indemnité de gestion calculée suivant l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

#### **6- Exonération taxe d'aménagement sur les abris de jardin**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE** que les abris de jardin d'une surface de maximum 12m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable sont exonérés de la taxe d'aménagement.

#### **7- Règlement factures Id Verde**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Autorise** le règlement des trois factures ID VERDE pour un montant total TTC de 2 327€28

#### **8- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** le rapport de la CLECT du 27 janvier 2014 soumis par la communauté d'agglomération.

#### **9- Taux horaire appliqué pour les intervenants TAP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE les taux horaires suivants :**

- Pour l'intervenant musique, en remplacement de l'intermittent du spectacle actuellement souffrant le taux horaire est fixé à 35€ brut
- Pour les tous les autres intervenants le taux horaire est fixé à 25€ brut

## **II-Décisions :**

---

1. Renouvellement contrat ADELYCE
2. Convention transport centre aquatique
3. Prémption 1 rue du château
4. Convention prestation avec l'association JAD
5. Convention de prestation avec le SARL le forum

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH